

Une question de survie

Dossier de la rÃ©action de H2o
September 2017

Le Panel mondial de haut niveau sur l'eau et la paix prÃ©sente le fruit de ses rÃ©flexions dans un rapport d'une centaine de pages : "A Matter of Survival" (Une question de survie). Quinze pays parrainaient le projet visant Ã initier une coopÃ©ration internationale efficace faisant de l'eau un instrument de paix. H2o septembre 2017.

UNE QUESTION DE SURVIE

Rapport du Panel mondial de haut niveau sur l'eau et la paix

Â

Vers une coopÃ©ration internationale efficace pour faire de l'eau un instrument de paix

Le Panel de haut niveau sur l'eau est parvenu Ã la conclusion que le dÃ©fi mondial de l'eau n'Ã©tait pas uniquement une affaire de dÃ©veloppement et de droits de l'homme, mais Ã©galement de paix et de sÃ©curitÃ©. Il est donc urgent de l'aborder Ã tous les niveaux de maniÃ“re globale et intÃ©grÃ©e, depuis le Conseil de sÃ©curitÃ© de l'ONU et les autres organisations multilatÃ©rales jusqu'aux institutions locales. Ce dÃ©fi appelle une approche nouvelle sur le plan de la rÃ©flexion, des pratiques et des institutions, notamment dans les domaines de la diplomatie, du droit international, de la gestion des donnÃ©es, de la finance, de la gestion de la sÃ©curitÃ©, de la technologie, du changement climatique et de la lutte contre la pollution. Le Panel a soumis plusieurs recommandations dans tous ces domaines car nous pensons qu'affronter le dÃ©fi mondial de l'eau n'est pas une tÃ¢che comme les autres. C'est une question de survie.

Dr Danilo TÃ¼rk

PrÃ©sident du Panel mondial de haut niveau sur l'eau et la paix

Â

Panel mondial de haut niveau sur l'eau et la paix

photos de Martine Le Bec

h2o - septembre 2017

Â

Initié en novembre 2015 à Genève, le Panel mondial de haut niveau sur l'eau et la paix avait réuni pour la première fois pour élaborer des propositions visant à renforcer les instruments et le cadre pour mettre en place pour prévenir et réduire les conflits liés à l'eau au niveau mondial et régional, ainsi que l'utilisation de l'eau comme un instrument de coopération et de paix. Quinze pays parrainaient le projet : le Cambodge, la Colombie, le Costa Rica, l'Espagne, l'Estonie, la France, le Ghana, la Hongrie, la Jordanie, le Kazakhstan, le Maroc, Oman, la Slovénie et la Suisse. Le Panel s'est réuni à quatre reprises à Genève, à Dakar, San José et Amman pour échanger avec des experts régionaux afin d'alimenter ses réflexions. Le Panel mondial de haut niveau sur l'eau et la paix assurait le secrétariat du Panel et le Strategic Foresight Group, un think tank basé à Mumbai, a également soutenu son travail.

Les membres du Panel mondial de haut niveau sur l'eau et la paix

Président : Pr Danilo Türk, désigné par la République de Slovénie. Troisième Président de la Slovénie (2007-2012). Pr Danilo Türk est actuellement professeur d'omnipotence de droit international à l'Université de Ljubljana, Slovénie. Vice-présidents : S.E. M. Mansour Faye, désigné par la République du Sénégal - Mansour Faye est ministre de l'hydraulique et de l'assainissement de la République du Sénégal depuis juillet 2014 et également maire de la ville de Saint-Louis à l'embouchure du fleuve Sénégal ; Dr. Alvaro Umaña Quesada, désigné par la République du Costa Rica - ministre de l'énergie et de l'environnement du Costa Rica de 1986-1990, Alvaro Umaña Quesada est actuellement co-président de la Climate Transparency.

Membres (par ordre de nomination des États co-parrains) : Pr Laurence Boisson de Chazournes, désignée par la Suisse. Professeure à la faculté de droit de l'Université de Genève, Laurence Boisson de Chazournes est experte et conseillère envers de nombreux États, organisations internationales, associations et fondations ; Dr Claudia Patricia Mora, désignée par la République de Colombie. Ancienne vice-ministre de l'eau et de l'assainissement de la République de Colombie, Claudia Patricia Mora est actuellement partenaire et cheffe du département du droit de l'environnement au cabinet d'avocats Pinilla, González et Pieto ; Dr Pascual Fernandez, désigné par l'Espagne. Ancien secrétaire d'État pour l'eau des catégories espagnoles, Pascual Fernandez exerce en tant que professeur d'économie appliquée au domaine de l'environnement à l'Université Juan Carlos de Madrid ; Pr Andras Székely, désigné par la République de Hongrie. Ancien directeur de l'UNESCO-IHE, Andras Székely est professeur de gestion durable de l'eau à l'Université nationale du Service public en Hongrie ; Son Altesse royale le Prince Hassan bin Talal, désigné par le Royaume hachémite de Jordanie. Son Altesse royale préside le conseil consultatif du Secrétariat général des Nations unies sur l'eau et l'assainissement (UNSGAB) ; M. Yerlan Nysanbayev, désigné par la République du Kazakhstan. Vice-ministre de la République du Kazakhstan, Yerlan Nysanbayev a été en charge de l'agriculture et depuis 2013 de la protection de l'environnement ; Hon. Mike Hammah, désigné par la République du Ghana. Mike Hammah a été ministre du territoire et des ressources naturelles de la République du Ghana ; M. Ciaran O'Cuinn, désigné par le Sultanat d'Oman. Ciaran O'Cuinn est directeur du Centre de désalinisation du Moyen-Orient à Oman depuis 2013 ; Dr Andres Tarand, désigné par l'Estonie. Andres Tarand a été Premier ministre de la République d'Estonie en 1994-1995 ; S.E. M. Thor Chetha, désigné par le Royaume du Cambodge. Thor Chetha est secrétaire d'État au sein du ministère des ressources hydrauliques et de la météorologie du Royaume du Cambodge depuis 2013 ; M. Franck Galland, désigné par la France. Franck Galland est fondateur et directeur de Environmental Emergency and Security Services ; M. Abdelaziz Ameziane, désigné par le Royaume du Maroc. Abdelaziz Ameziane est gestionnaire de projets et conseiller au sein du secrétariat général du ministère marocain de l'eau.

Le drame de l'eau

Le monde est confronté au drame de l'eau. Quelque deux milliards de personnes n'ont pas accès à l'eau potable salubre. La plupart d'entre elles vivent dans des régions du monde fragiles et souvent violentes. Dans les conflits armés contemporains, les ressources et les installations hydrauliques font l'objet d'attaques toujours plus fréquentes et sont utilisées comme armes de guerre. En outre, la pénurie d'eau est exacerbée dans un monde où une population de plus en plus nombreuse doit faire face aux changements climatiques induits par l'activité humaine. Malgré ces problèmes, l'humanité va devoir trouver le moyen d'augmenter de moitié sa production de nourriture et de doubler sa production d'énergie d'ici le milieu du siècle.

Il est essentiel de repenser les fondements de la coopération internationale en matière d'eau et de mettre l'ONU au centre des efforts déployés pour apporter les changements politiques et institutionnels nécessaires. L'Assemblée générale des Nations unies devrait convoquer une conférence intergouvernementale mondiale pour la coopération internationale en matière d'eau dans le but d'élaborer une stratégie de coopération, d'en définir les priorités spécifiques et de formuler un plan d'action pour les cinq années suivant la conférence.

Plongée dans les abysses : L'eau dans les conflits armés

La tendance d'un certain nombre de conflits armés contemporains est de prendre toujours davantage pour cibles les ressources en eau et les infrastructures hydrauliques ou de les utiliser comme armes de guerre, en particulier dans les zones urbaines. Ces pratiques constituent des violations flagrantes du droit international humanitaire qui doivent être condamnées. Les États ont l'obligation de respecter et de faire respecter le droit international humanitaire. La communauté internationale tout entière devrait apporter son aide aux organisations humanitaires, car un partenariat permanent, à long terme, entre organisations humanitaires et prestataires de services locaux revêt une importance capitale pour la protection ou la remise en état efficaces des infrastructures hydrauliques.

Les efforts internationaux pour préserver la paix et la sécurité doivent inclure des politiques efficaces permettant de protéger les infrastructures hydrauliques contre toutes les attaques, y compris terroristes, tout en accordant une priorité particulière aux besoins humanitaires des populations civiles touchées. Le Conseil de sécurité de l'ONU porte la responsabilité principale à cet égard et devrait envisager d'adopter, dans le cadre de son action pour la protection des civils dans les conflits armés, une résolution relative à la protection des ressources et installations hydrauliques dans toutes les situations inscrites à l'ordre du jour du Conseil.

Mieux vaut prévenir : Droit international de l'eau et coopération dans le domaine des eaux transfrontalières

Mieux vaut prévenir que guérir. Le droit international de l'eau a élaboré un certain nombre de principes et de normes, et mis en place des institutions qui forment la base de la coopération internationale en matière d'eau et améliorent la stabilité et la prévention des conflits. La Convention des Nations unies de 1997 sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation et la Convention de l'UNECE (Commission économique pour l'Europe des Nations unies) de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontalières et des lacs internationaux sont les principaux instruments internationaux à cet égard. Le principe d'un usage raisonnable et équitable des cours d'eau et l'obligation de ne pas causer de dommages significatifs constituent le noyau autour duquel des règlements internationaux adaptés peuvent se développer. Le droit à une eau potable salubre et à l'assainissement est reconnu comme étant un impératif moral de notre temps et comme un droit de l'homme.

Toutefois, nombreuses sont les rÃ©gions du monde oÃ¹ il reste encore fort Ã faire pour que la coopÃ©ration rÃ©gionale et transfrontaliÃ¨re en matiÃ¨re d'eau parvienne au niveau souhaitÃ©. Cette nÃ©cessitÃ© concerne les bassins fluviaux, dont certains sont traditionnellement sensibles, ainsi que les aquifÃ¨res transnationaux. Ces derniers sont critiques car le niveau actuel de coopÃ©ration internationale est loin d'Ãªtre satisfaisant : sur environ 400 aquifÃ¨res transnationaux, seuls cinq font l'objet d'accords internationaux. Tout comme les instruments juridiques non contraignants, les accords sur les eaux transfrontaliÃ¨res et les institutions y affÃ©rentes reprÃ©sentent des outils prÃ©cieux qu'il conviendrait d'utiliser davantage.Â

QuantitÃ© et qualitÃ© : Renforcement des processus dÃ©cisionnels fondÃ©s sur la connaissance et sur les donnÃ©es et coopÃ©ration en vue d'assurer la sÃ©curitÃ© et de consolider la paixÂ

Face aux changements qui affectent la quantitÃ© de l'eau, tels que les sÃ©cheresses et les inondations, et qui sont de plus en plus provoquÃ©s par les effets des changements climatiques induits par l'activitÃ© humaine, il faut intensifier la coopÃ©ration internationale et renforcer les institutions. Dans le mÃªme temps, il est urgent de remÃ©dier Ã la dÃ©gradation de la qualitÃ© de l'eau qui touche de nombreuses rÃ©gions du monde, en partie pour les mÃªmes raisons. Un autre problÃ¨me est celui des aquifÃ¨res transnationaux lorsque les volumes prÃ©levÃ©s dans la nappe phrÃ©atique dÃ©passent la capacitÃ© naturelle de cet aquifÃ¨re Ã se rÃ©alimenter. La situation des aquifÃ¨res est souvent mÃ©connue alors que le processus d'Ã©puisement se poursuit. Les instruments techniques, juridiques et politiques disponibles pour rÃ©gler ces problÃ¨mes varient selon les rÃ©gions et les pays.

Par consÃ©quent, la surveillance et le partage des donnÃ©es sont des tÃ¢ches importantes qui devraient se voir accorder la prioritÃ© au niveau mondial. Il faut dÃ©velopper un systÃme mondial intÃ©grÃ© et solide de donnÃ©es et de surveillance des donnÃ©es, en se fondant sur les travaux en cours de l'Organisation des Nations unies pour l'Ã©ducation, la science et la culture (UNESCO), de l'Organisation mÃ©tÃ©orologique mondiale (OMM) et du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Une autre tÃ¢che cruciale concerne l'application des normes internationales de qualitÃ© de l'eau et la poursuite de leur dÃ©veloppement, tant au niveau rÃ©gional que mondial. Enfin, il faudra surmonter la fragmentation actuelle du paysage institutionnel liÃ© aux problÃ¨mes de l'eau.Â

Diplomatie citoyenne, gestion intersectorielle de l'eau et prises de dÃ©cisionÂ

Ã‰tant donnÃ© que la gestion de l'eau et la coopÃ©ration en matiÃ¨re d'eaux transfrontaliÃ¨res ont un impact direct sur la santÃ© et le bien-Ãªtre de la population, et qu'elles comportent par consÃ©quent une dimension Ã©thique majeure, la gouvernance de l'eau, sous toutes ses formes, doit permettre Ã toutes les parties prenantes de participer Ã la prise de dÃ©cision. Il importe en outre d'examiner, attentivement et dans le respect des besoins de tous, les compromis nÃ©cessaires entre les diffÃ©rentes utilisations de l'eau (agriculture, production d'Ã©nergie, exploitation miniÃ¢re, consommation humaine, etc.). MÃªme si la plupart des dÃ©cisions se prennent au niveau des Ã‰tats, il faudrait Ã©tudier les bonnes pratiques et intÃ©grer les enseignements tirÃ©s. Lorsque les dÃ©cisions relÃvent de la coopÃ©ration en matiÃ¨re d'eaux transfrontaliÃ¨res, il faudrait permettre la participation de toutes les parties prenantes.

La transparence et le partage des donnÃ©es sont des paramÃtres particulÃrement importants pour la prise des dÃ©cisions liÃ©es Ã l'eau et les gouvernements feraient bien de garantir les plateformes de dialogue nÃ©cessaires entre toutes les parties prenantes. Le fonctionnement efficace de ces plateformes passe par un investissement systÃ©matique dans l'Ã©ducation relative Ã l'eau, et ce Ã tous les niveaux, y compris celui de l'autonomisation des femmes. Les pratiques exemplaires devraient Ãªtre Ã©tudiÃ©es et tous les gouvernements et autres parties prenantes devraient appliquer les enseignements tirÃ©s. Le Pacte mondial des Nations unies (UN Global Compact), qui implique des dizaines de milliers d'entreprises privÃ©es de par le monde, jouerait un rÃ le dÃ©terminant dans le dÃ©veloppement d'un code de pratique volontaire adÃ©quat en matiÃ¨re de gestion de l'eau.Â

Innovation financière pour la coopération en matière d'eau

À notre époque, l'encouragement de la coopération en matière d'eaux transfrontalières représente une priorité importante. Il faut donc développer des mécanismes financiers durables consacrés à la promotion de l'eau en tant qu'instrument de paix. Les infrastructures des eaux transfrontalières (barrages, systèmes d'irrigation, etc.) sont actuellement financées par divers investisseurs des secteurs, privés et public, par des mécanismes financiers existants tels que le Programme Eaux internationales du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et par d'autres mécanismes de financement liés au changement climatique, ainsi que par des donateurs bilatéraux et multilatéraux. Il faudrait également utiliser efficacement les sources de financement traditionnelles pour promouvoir les projets de coopération liés aux eaux transfrontalières.

Il faut également des mesures d'incitation supplémentaires, qui pourraient englober l'octroi de financements privilégiés aux projets de collaboration transfrontalière dans le domaine des ressources et infrastructures hydrauliques de grande taille. Il est également possible d'envisager les mesures d'incitation suivantes : bonification d'importation, financement des travaux préparatoires et des frais d'assurance et octroi de subventions de contrepartie. Le Panel recommande à cet effet la création d'un Fonds bleu. En outre, nous jugeons important de mettre en place un espace sûr, c'est-à-dire permettant les consultations en amont des négociations ainsi que d'autres activités liées aux premières phases d'élaboration d'un projet. En aidant les parties prenantes à régler les problèmes de mise en œuvre majeurs bien à l'avance et à préparer les projets de manière proactive, cet espace pourrait améliorer la confiance mutuelle et soutenir sensiblement le processus de décision financière.

En quelle mesure d'efficacité : Les nouveaux mécanismes de l'hydro-diplomatie

Différentes institutions internationales travaillent sur les questions liées à l'eau, depuis les organisations de recherche et de gestion des connaissances jusqu'aux organisations régionales et à divers acteurs des Nations unies, en passant par les organisations responsables des bassins fluviaux et les systèmes de gestion des eaux transfrontalières. Certes, elles accomplissent toutes un travail important et contribuent à la coopération internationale en matière d'eau, mais ce qui est désormais nécessaire, c'est un cadre institutionnel pour relier ces acteurs clés, renforcer et compléter les structures, les initiatives et l'expertise actuelles. Autrement dit, nous devons exploiter l'eau en tant qu'instrument de coopération et de paix. Nous n'avons pas besoin d'une agence supplémentaire, mais d'un mécanisme nouveau qui améliore notre capacité à agir ensemble.

Le Panel propose donc l'Observatoire mondial pour l'eau et la paix (OMEP) pour aider les gouvernements à utiliser l'eau en tant qu'instrument de coopération, à éviter les tensions et les conflits et à construire la paix. L'OMEP travaillerait en étroite collaboration avec les organisations existantes qui, aux niveaux régional et mondial, sont spécialisées dans la coopération en matière d'eau et dans l'exploitation du potentiel de l'eau comme instrument de consolidation de la paix. Ce nouveau mécanisme serait axé sur l'hydro-diplomatie au-delà de la gestion conjointe, et organiserait également les consultations requises pour créer des "espaces sûrs" pour le financement des projets de coopération en matière d'eaux transfrontalières.

Vers un Observatoire mondial pour l'eau et la paix

Le conseiller fédéral Didier Burkhalter et François Maing, directeur du Pôle Eau Genève, ont signé un accord en vue d'entreprendre les activités du pôle. L'objectif est de créer à terme un observatoire mondial pour l'eau et la paix, en accord avec les préconisations du Panel de haut niveau, et qui, selon les mots du Président Danilo Türk, sera le catalyseur des coopérations à instaurer.

À

L'eau en tant qu'atout pour la paix : Conclusions et recommandations

Le rapport du Panel de haut niveau sur l'eau et la paix comprend sept chapitres qui couvrent les principaux domaines de notre analyse. Chaque chapitre s'achève sur une section de recommandations spécifiques qui exposent d'autres actions. Dans le dernier chapitre, le Panel présente des conclusions générales et un résumé de toutes ses recommandations, qui permet aux lecteurs d'avoir une vue d'ensemble des mesures proposées. Le Panel espère que ses conclusions et recommandations aideront les décideurs à élaborer une vision cohérente des activités à entreprendre et de la politique à mettre en œuvre. »,

À

À

ResSources

A Matter of Survival - Report of the Global High-Level Panel on Water and Peace

Pôle EAU Genève

Strategic Foresight Group

